

Choix des matières L3 privatiste

Par Clement56, le 08/09/2015 à 19:53

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis actuellement en troisième année de Droit. Qui dit troisième année, dit choix des matières...

Je souhaite avoir vos avis concernant la cohérence de mes choix de matières...

Avant toutes choses, je tiens à préciser que je suis un "privatiste" avec l'ambition de pouvoir, à la fin de mes études, intégrer des entreprises, ou un cabinet d'avocat en droit des affaires ou droit du travail.

Je suis partager entre le droit des affaires (droit des sociétés) et le droit du travail qui sont deux secteurs qui m'attirent.

Voila donc mes choix:

-Matières fondamentales (avec TD) au premier semestre:

Droit commun des sociétés + Droit du travail

-Matière importante (34,5heures) sans TD:

Droit civil- contrats spéciaux

-Matières "secondaires":

Droit fiscal (24H) et Histoire du droit commercial (24H)

-Langue: LV1 anglais

-Préparation aux concours (CRFPA, ENM, Fonctions publiques...)

Le cours de Libertés fondamentales nous est imposé.

Qu'en pensez vous ?

J'ai également une question relative à la LV2. J'ai fait de l'allemand depuis 8 ans maintenant jusqu'en L2 et je pense arrêter au profit de la prépa concours qui nous permet d'apprendre les méthodos de différents exercices présents aux concours et notammment au CRFPA. Sachant que je me destine vers du droit des affaires ou droit du travail, l'allemand me sera-t-il utile pour plus tard? je précise que dans mes masters aucun cours d'allemand ne sera dispensé...

Merci d'avance pour vos avis et conseils!

Bonne soirée amis juristes!

Clément

Par Yn, le 09/09/2015 à 08:58

Les matières choisies sont en adéquation avec le projet. Une seule remarque : s'il s'agit seulement du premier cours de droit du travail, je pense qu'il vaut mieux switcher avec les contrats spé et prendre cette dernière matière en TD.

Je m'explique : le premier cours de droit du travail est une sorte d'introduction générale, certes très intéressante, mais assez facilement compréhensible. Par contre, le cours de contrats spé est plus technique, des TD ne seront pas de trop pour bien comprendre cette matière fondamentale.

[citation]Sachant que je me destine vers du droit des affaires ou droit du travail, l'allemand me sera-t-il utile pour plus tard ?[/citation]

Maîtriser une langue est toujours un plus, mais cette maîtrise doit être sanctionnée par des certificats (TOEIC, TOEFL, par ex.) car les notes données à la fac n'ont aucune valeur. Afficher que tu as eu 12 ou 15/20, ça ne veut strictement rien dire.

Si tu as un bon niveau d'allemand, fais sanctionner cela par un certificat et tu n'auras pas besoin de suivre les cours. Une amie avait fait ça pour le chinois, et c'est beaucoup plus vendeur qu'un simple enseignement suivi à la fac.

Enfin, note que la maîtrise des langues, surtout de l'anglais, est plus un critère de sélection qu'une compétence indispensable. Autrement dit, il est très peu probable que tu sois amené à exercer en anglais, ou alors très ponctuellement.

Par Clement56, le 09/09/2015 à 11:26

Merci beaucoup pour ton message ! Ça m'éclaire beaucoup! je vais suivre tes conseils :-) Bonne journée Clément